

**AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 2020-359 CONCERNANT LES DROITS DE  
MUTATIONS IMMOBILIÈRES SUR LES IMMEUBLES  
DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$**

---

AVIS PUBLIC est par la présente donné, que lors de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2020, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2020-359 concernant les droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

Le règlement numéro 2020-359 a fait l'objet d'un avis de motion et d'une présentation lors de la séance ordinaire tenue le 4 février 2020.

Le règlement numéro 2020-359 est disponible pour consultation au bureau municipal, soit au 467, rue Deslandes à Saint-Dominique, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Dominique, le 10 mars 2020.

Christine Massé  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière